

Droit à l'expression directe et collective des personnels des hôpitaux locaux et des syndicats interhospitaliers (Section 4 du Chapitre 4 du Titre 4 du Livre 1er de la Partie 6 du CSP)

20/07/2005

**PARTIE VI
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTÉ**

**LIVRE Ier
Établissements de santé
TITRE IV
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ
Chapitre IV
Organes représentatifs et expression des personnels**

Section 4 - Droit à l'expression directe et collective des personnels des hôpitaux locaux et des syndicats interhospitaliers